

## « SALAIRES, TRAVAILLEZ ET REMBOURSEZ ! »

Voilà ce que propose la Direction, avec l'aval de FO, CFE-CGC, CFTC

Grâce à l'intervention de vos élus CGT qui ont interpellé sur le manque criant de moyens de protection, l'activité sur la plupart des sites est réduite, pour le moment.

Alors que les moyens de protection sont notoirement insuffisants, que des salariés « contact » sont appelés à reprendre le travail, **des syndicats donnent leur accord à la reprise des activités**, y compris pour les télétravailleurs que la direction envisage de faire revenir sur site !

Nos masques et gels hydroalcooliques seraient pourtant plus utiles dans les hôpitaux et les Ehpad. La direction maintient sa position de produire coûte que coûte, au mépris total des consignes sanitaires de confinement, au risque de contaminer les salariés, de propager l'épidémie dans la population et de saturer les services hospitaliers.

La direction a négocié un accord qui prévoit la **récupération des heures et des jours « perdus » par les salariés confinés** depuis le 23 mars. FO, CFE-CGC et CFTC l'ayant signé, il est applicable aux salariés du groupe en France.

- Le rattrapage devra se faire jusqu'au 30/06/2021. Ce sont les hiérarchies qui planifieront les rattrapages par une augmentation des heures journalières ou sur des samedis et des jours fériés.
- Au-delà de 5 jours à récupérer, le salarié pourra en « racheter » 3 avec ses congés légaux ou RTT, CET,... et la direction ne s'interdit pas de poser des congés forcés, grâce au décret gouvernemental si des syndicats acceptent de négocier un accord.
- La direction et certains syndicats considèrent que le télétravail n'est pas efficace. Les hiérarchies jugeront au cas par cas qui pourra rester en télétravail. **Certains salariés en télétravail devront se rendre sur site ou être en « repos » et récupérer les jours.**

**Seule la CGT s'est opposée à cet accord.** La CGT propose de limiter le travail sur site aux seules activités strictement essentielles. Quelle utilité de fabriquer des avions de ligne, satellites ou des hélicoptères de combat pendant les quelques semaines de confinement ?

Pour la CGT, Airbus peut et doit prendre en charge les salaires à 100 %. Les 1,4 milliard économisés sur les dividendes non versés permettent de payer plusieurs mois de salaires à tous les salariés en inactivité. Utilisons-les pour préserver des vies !

**Cet arrêt des activités non vitales et prise en charge des salaires par chômage partiel a été mis en place à Thales. Pourquoi pas à Airbus ?**

=>Pourquoi mettre ainsi la vie des salariés et des concitoyens en danger en acceptant la reprise du travail (y compris des télétravailleurs) ?

=>Pourquoi faire payer la note aux salariés ?

Contactez vos représentants CGT

